



PV 375 DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

## COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05  
sportive@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 12 février 2018

**Président** : Bernard COURRIER.

**Membres** : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Marcel WITTMANN.

**Contacts téléphoniques** : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

### **MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS**

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par FOOTCLUBS entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

**Attention**, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

**Zone rouge** : à compter du lundi 12 février 2018 à 16 h nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 16, 17 et 18 février 2018. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

**Zone orange** : nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 12 février 2018 à 16 h jusqu'au lundi 19 février 2018 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 23, 24 et 25 février 2018. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

**Zone verte** : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 02, 03 et 04 mars 2018.

### **ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS**

Suite à une réunion initiée par Arsène Meyer président délégué du DLR en présence de Joseph Inzirillo président de la commission des règlements, Bernard Courrier président de la commission sportive et Alain Barbier vice-président de la commission sportive, il a été précisé et confirmé que selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

### **FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR, dans tous les cas la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité.

Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.

#### - Feuilles de matchs manquantes :

Veterans Ple D 58275.2 26/01/2018 – Lyon Croix Rousse Foot – A S A Villeurbanne

Vétérans Ple F 56411.2 26/01/2018 – St Didier Formans – Liergues

U 15 D4 Ple J Niveau 2 27/01/2018 – F C L – ASUL

Futsal D2 53275.1 31/01/2018 – Minguettes – Martel Caluire

Futsal D3 Ple B 53409.1 27/01/2018 – Oullins – F C Caluire

Futsal D3 Ple B 53406.1 31/01/2018 – Décines Prainet – Limonest

- 2ème rappel - Feuilles de matchs à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 de COUPE DU RHONE SENIORS 58528.1 du 7/01/2018 St Martin en Haut – Belleville ST/J Ardière



- En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District le 19 FEVRIER 2018 à 14 h. Sont concernées les équipes recevantes ci-dessous

Coupe du Rhône U 19 58395.1 du 16/12/1/ - Irigny 1 – Club du Garon

## DERNIERE DIVISION SENIORS D5

**Montées en fin de championnat :**

**En Séniors :**

En fin de saison 2017-2018, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4. Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée : **Les 3 premiers de chaque poule**. Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

**Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.**

L'ordre est le suivant : M J H N C L K D B G A I F E

## DERNIERES DIVISIONS JEUNES

**2017-2018 Montées en fin de 2<sup>ème</sup> phase de championnat :**

Jeunes : dernières divisions				
	niveau	montées directes	barragistes	nb équipes
U19	D3	les 3 premiers de chacune des 2 poules de niveau 1	les 4èmes des 2 ples de niveau 1 contre les 1ers et 2èmes de la poule de niveau 2	8
U17	D4	les 2 premiers de chacune des 4 poules de niveau 1	les 3èmes des 4 ples de niveau 1 contre les 1ers des 4 ples de niveau 2	12
U15	D4	Les 7 premiers de chacune des 7 poules de niveau 1	Les 5 meilleurs deuxièmes de niveau 1 contre les 5 meilleurs premiers de niveau 2 (sur 7 poules)	12

**NB :** une équipe ne peut pas être candidate à la montée ou aux barrages si une équipe supérieure du même club est dans la division supérieure. Pour les poules de dernier niveau, s'il y a possibilité de montée ou de barrage et qu'une équipe située en poule de niveau 1 de la dernière division ne peut y prétendre, une équipe du même club situé en poule de niveau 2 ne pourra pas non plus y prétendre. Pour les barrages, les équipes de niveau 2 sont recevantes.

**Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des barragistes vainqueurs des barrages d'accéder au niveau supérieur ceci :**

- par application du fair-play pour les U19 D3.

- par application des lettres tirées au sort en U17 D4 et en U15 D4 puisque le fair-play n'est pas applicable dans ces niveaux.

**Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.**

L'ordre est le suivant : M J H N C L K D B G A I F E

## HOMOLOGATION DE TOURNOIS

- 524489 AM.S. DES CHEMINOTS ST PRIEST – U7 le 25/02/18
- 504730 A.S. CRAPONNE – U15 le 18/02/18 U13 le 24/02/18 U11 le 25/02/18
- 522795 F.C. TERNAY – U9 le 24/02/18 U7 le 25/02/18
- 519579 A.S. ST MARTIN EN HAUT – U9 le 25/02/18
- 523647 EL.S. DE GLEIZE – U12 U13 le 25/02/18
- 514594 U.S. MONTANAY – U11 le 24/02/18
- 526814 AS BELLECOUR PERRACHE – U7 U9 le 17/02/18 U11 le 18/02/18
- 504739 FEYZIN C. BELLE ET. U11 le 17/02/18 U13 le 18/02/18
- 504733 C.S. DE REYRIEUX U7 le 17/02/18 U13 le 18/02/18



## PV 375 DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT – U10 U11 le 17/02/18 U6 U7 U8 U9 le 18/02/18
500340	SO PONT DE CHERUY CHAVANOZ – U8 U9 le 18/02/18 U12 U13 le 24/02/18 U10 U11 le 25/02/18
533363	ENT.S. ST PRIEST – U8 le 18/02/18
523960	ET.S. TRINITE LYON U11 le 17/02/18 U12 le 18/02/18 U9 le 24/02/18 U10 le 25/02/18
505605	F.C. LYON FOOTBALL – U7 U9 le 24/02/18
517431	U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD – U11 le 24/02/18 U13 le 25/02/18
525631	AM.LAIQ. MIONS – U9 U13 le 17/02/18 U11 le 18/02/18
582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL – U6 U7 le 24/02/18 U8 U9 le 25/02/18
517095	F.C. DE CORBAS – U8 U9 le 24/02/18 U10 U11 le 25/02/18